

Commune de PAYNS

Réunion du conseil municipal du 09 septembre 2021

Réunion du conseil municipal du 09 septembre 2021

Présents : M. SAINTON Michel, M. VILLAIN Philippe, Mme POTAUFEUX Marylène, M. DALLEMAGNE Bruno, M. LACAILLE Gérard, Mme LEBRUN-HUTINEL Françoise, M BOUTRELLE Thierry, Mme GIANNINI Evelyne, Mme ANDRE JEAN Céline, Mme DESCHAMPS Sophie, M. TRAMUT Adrien, Mme PICOT Florence

Absents excusés : Mme SOUVERAIN Elisabeth

Absent : BASSUT Laurent, GALLOIS Olivier

Mr TRAMUT Adrien a été nommé secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 24 juin 2021
- Approbation du fonds de concours attribué par TCM concernant l'aménagement du parking du terrain de football.
- Demande de subvention DETR concernant l'implantation d'agrès sportifs
- Révision des tarifs des services communs de Troyes Champagne Métropole
- Questions diverses

Mr le Maire informe le conseil municipal que le point suivant sera ajouté à l'ordre du jour :

- Tarification de la salle des sports à l'APEI de St lyé
- Décision modificative N°3 sur le budget de la commune

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte rendu du conseil municipal du 24 juin dernier a été transmis par voie dématérialisée lors de leur convocation au présent conseil.

Mme ANDRE JEAN précise que le sujet des chenilles processionnaires n'y a pas été inscrit. Il est donc ajouté que le conseil municipal a évoqué le problème des chenilles processionnaires provenant des pins de l'usine Laurençot et se retrouvant sur l'espace vert de la commune. Il est abordé que Mr le maire s'est rapproché du Directeur de l'Usine pour régler cela. Mr TRAMUT ajoute également que les pompiers peuvent se charger de leur destruction.

APPROBATION DU FONDS DE CONCOURS ATTRIBUE PAR TCM POUR L'AMENAGEMENT DU PARKING DU STADE DE FOOTBALL

Dans le cadre de l'aménagement du parking du terrain de football, la commune a sollicité un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, laquelle a décidé d'attribuer à ce projet un montant de 13350 €.

Le Conseil municipal décide d'approuver ce fonds de concours.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR L'IMPLANTATION D'AGRES SPORTIFS

Le maire évoque le projet d'installation d'agres sportifs dont la somme totale des travaux s'élève à 34 305.06 euros TTC et qu'en plus des demandes de subventions déjà effectuées auprès du Département et de la Région, une subvention au titre de la DETR 2022 peut être demandée.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet et entendu les explications de son Président, sollicite l'Etat au titre de la subvention DETR 2022.

REVISION DES TARIFS DES SERVICES COMMUNS DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que Troyes Champagne Métropole a pris la décision de réviser les tarifs des services communs, à compter du 1^{er} juillet, dans le but d'équilibrer financièrement le service par les contributions et participations des communes membres et les usagers bénéficiaires du service.

Le maire informe les conseillers municipaux que :

- Le tarif du service commun Autorisation du droit des sols « Equivalent permis de construire » est porté à 282 € au lieu de 250 € auparavant.
- Le tarif du service commun Gestion des animaux errants est porté à 0.80€/habitants contre 0.50 € auparavant, et à 280 € par chat capturé avec un forfait de prise en charge facturé aux propriétaires à 50 €.
- Le tarif du service commun Règlementation Générale de Protection des Données Personnelles est porté à 120€

Le conseil municipal après avoir entendu les explications de son président accepte ces avenants.

TARIFICATION DE LA SALLE DES SPORTS DOMAINE DE MANTENAY

Le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal que l'APEI de Saint Lyé souhaite utiliser la salle des sports deux fois par semaine et toute l'année.

La participation demandée pour les frais de fonctionnement serait de 250 € par an.

Le conseil municipal entendu les explications de son Président accepte une participation financière s'élevant à 250 € par an.

DECISION MODIFICATIVE N°03 DU BUDGET COMMUNAL 2021

Suite à des dépenses imprévues, le conseil municipal approuve la DM suivante :

Dépenses d'investissement :
Art. 21318 (21) Opération 119
-42 200.00 €

Dépenses investissement :
Art. 2188 (21) Opération 120
+15 000,00 €

Dépenses d'investissement :
Art 2183 (21) Opération 53
+22 200,00 €

Dépenses d'investissement :
Art 2111 (21) Opération 121
Acquisition parcelle rue de la gare
+4 500,00 €

Dépenses d'investissement :

Art 2188 (21) Opération 53
+500,00 €

Dépenses d'investissement :
Art 2313 Opération 73
-3 000,00 €

Dépenses d'investissement :
Art 21758 Opération 73
+3 000,00 €

QUESTIONS DIVERSES :

Le maire fait part au conseil municipal de l'avancée des différents projets et travaux en cours.

Les travaux concernant la construction du vestiaire de foot, l'aménagement du parking du stade de foot ainsi que la façade de la salle des sports sont achevés.

Les travaux de réfection du chemin des Menuisiers et de l'éclairage du terrain de foot auront lieu ce dernier trimestre. Les mises aux normes nécessaires au stade de football seront effectuées dans le même temps (la main courante, hauteur des buts...)

Le repas des anciens aura lieu le 25 septembre prochain. Des membres du conseil et du CCAS viendront visiter les anciens le samedi 11 septembre.

Le Pass Sanitaire ou un test PCR négatif sera requis pour participer à ce repas.